

l'EP



SUPPLÉMENT 2 EP N° 499 | DÉCEMBRE 2016 | 1,30 €

**N'OUBLIEZ PAS DE
M'AFFICHER SUR
VOTRE PANNEAU
SYNDICAL !**

SOMMAIRE

1. Pendant le PPCR, exit la prime des 3 heures supplémentaires

2. Professeurs en détresse, République en faiblesse

3. Mutations : ayez le bon réflexe !

4. SEGPA : la nouvelle circulaire

5. Indemnité de sujétion

6. Pass Éducation : bon à savoir !



PENDANT LE PPCR, EXIT LA PRIME

DES 3 HEURES SUPPLÉMENTAIRES !

Lors du CTM de juillet, en pleine discussion sur le Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR), le ministère a proposé un projet de suppression de la prime de 500 euros accordée aux professeurs du secondaire effectuant 3 HSA ou plus (décret n°2008-927 de 2008). Le **SNETAA-FO** et sa Fédération ont voté **contre** alors que la CGT, la FSU, la CFDT ont voté pour et que l'UNSA s'est abstenue. Les adhérents de ces syndicats apprécieront cet acquiescement à la baisse du pouvoir d'achat de nos collègues. Qu'on se le dise !

Dès le 30 août, le décret n°2016-1174 abrogeait cette prime. Donc dès cette reprise scolaire, cette prime n'existe plus, alors que des collègues qui pensaient en bénéficier ont peut-être accepté ce volume d'heures supplémentaires. La prime correspondait à une enveloppe de 22 millions d'euros en 2009 puis à 17,9 millions d'euros en 2015 et elle n'est plus inscrite au budget de 2016, soit une **économie de 18 millions d'euros sur le dos des fonctionnaires** ! Encore une diminution du pouvoir d'achat ! Stop aux diminutions de pouvoir d'achat avec l'aide de certains syndicats : ouvrons les yeux !

Mais comment cela a-t-il été possible ? À cause du décret Hamon qui a mis en place les Indemnités pour Missions Particulières (IMP) : « Depuis la rentrée scolaire 2015, en application des décrets du 20 août 2014 portant modification de certains statuts particuliers des personnels enseignants relevant du ministère de l'Éducation nationale et du décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement pu-

Comité de Rédaction : 24 rue d'Aumale 75009 Paris
Tél. : 01 53 58 00 30 | Directeur de la publication :
Christian Lage | CPPAP 0111 S 07673 ISSN 1249-
9609 | Imprimé au siège | Direction graphique :
Wanderson Ribeiro | Mise en page : Thibaut Rivoalan
Illustrations : Colm & 123 RF | SNETAA © 2016

blic d'enseignement du second degré, le versement d'une indemnité pour missions particulières (IMP) se substitue aux heures supplémentaires (HSA/HSE) qui étaient versées pour rémunérer une partie des activités exercées par les enseignants en dehors du face-à-face pédagogique ».

Le SNETAA-FO rappelle qu'il est opposé au principe de la multiplication des heures supplémentaires au détriment des créations ou du maintien des emplois et des postes de fonctionnaires d'État dans nos établissements scolaires. Cela rigidifie encore plus les possibilités de recrutement et à terme les possibilités de mutation.

Le SNETAA-FO exige partout la **transformation des heures supplémentaires en création de postes.**

Cependant ces heures représentent un pouvoir d'achat supplémentaire quand la carrière des collègues stagne.

Nous éblouir avec la réforme de l'évolution des carrières d'un côté (PPCR) pour mieux gratter ce qui peut encore l'être de l'autre côté : le SNETAA-FO trouve le procédé indigne !

PROFESSEURS EN DÉTRESSE,

RÉPUBLIQUE EN FAIBLESSE

L'actualité de l'enseignement, ces dernières semaines, a été marquée par l'omniprésence de la violence. Peut-on vraiment parler de surprise ? Non, ces faits sont bel et bien récurrents, tout au long de l'année scolaire, dans le quotidien de la vie des enseignants, notamment des PLP.

Pour les médias, bien évidemment, cette série d'agressions donne lieu à des effets d'annonce, histoire de mettre un peu de piment dans l'actualité. Pour la société, cette violence est malheureusement **en voie de banalisation**. Pour l'enseignant, c'est une alerte constante...

Cette violence recouvre des réalités souvent très variées : violence des mots, des attitudes, des gestes allant jusqu'à la confrontation physique. L'institution scolaire dans son intégralité est victime d'un manque de considération croissant car personne n'est épargné : personnels enseignants et administratifs, surveillants et agents. **Tous sont concernés** par ces marques d'incivilité et de violence croissantes. Dans ces conditions, les débats sur l'absence des professeurs paraîtraient presque anecdotiques si, dans certains cas, il n'y avait pas un rapport de cause à effet...

Comme certains échanges en témoignent sur les forums de discussion associés à divers médias en ligne, on demande toujours plus aux enseignants : plus de résultats, de compétences, de créativité, de réactivité, de présence, plus de tâches en parallèle à leur mission essentielle de transmission du savoir...

Comment assumer tous ces enjeux **sans une véritable reconnaissance** ? Comment redonner une véritable valorisation et une nouvelle attractivité à notre métier qui nous font cruellement défaut aujourd'hui ? Les annonces associées à la mise en place du PPCR répondront-elles à nos attentes ? Le SNETAA-FO n'en est pas du tout convaincu !

Parodiant un soldat romain dans une célèbre bande dessinée, le ministère tente désespérément de recruter des enseignants : « engagez-vous, qu'ils disaient ».

Oui, mais certainement pas à n'importe quel prix !



ÇA SUFFIT



SIGNEZ !

Les Lycées Professionnels du secteur tertiaire représentent près d'un tiers des jeunes de la voie professionnelle. Les formations qui y sont dispensées préparent aux diplômes nationaux (de niveaux V, IV et III) des métiers du secrétariat, de la comptabilité, du commerce, de la vente, de l'accueil, de la logistique, etc. Ces diplômes sont reconnus dans les conventions collectives par les branches professionnelles.

Alors que nous ne cessons de dénoncer avec nos collègues la création d'un baccalauréat professionnel gestion administration (bac pro GA) sans identité professionnelle, la ministre poursuit le massacre des filières tertiaires en imposant la fusion des bac pro commerce et

vente. Si nous laissons faire, tous les baccalauréats professionnels subiront le même sort.

Pour le tertiaire, il ne restera au final qu'un seul baccalauréat à options, déprofessionnalisés, sans lien avec la réalité des métiers.

Tous les élèves de ces filières sont concernés !

Tous les PLP sont concernés !

Ainsi, tout comme les PLP secrétariat et les PLP comptabilité ont été contraints de se reconvertir ou d'assurer des enseignements au mépris de leur discipline de recrutement, demain ce seront tous les PLP qui devront pouvoir tout enseigner.

Avec le SNETAA FO, exigeons que la ministre :

- 1 sursoie à la fusion des bac pro commerce et bac pro vente ;
- 2 respecte notre statut de fonctionnaire d'État et nos disciplines de recrutement ;
- 3 assure tous les moyens nécessaires à la réussite des jeunes.

STOP au massacre du tertiaire professionnel organisé par ce gouvernement !

Signez la pétition en ligne : https://www.change.org/p/najat-val-laud-belkacem-massacre-du-tertiaire-professionnel-le-snetaa-fo-appelle-%C3%A0-la-mobilisation-signez-la-p%C3%A9tition?recruiter=445355962&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink

MUTATION : AYEZ

LE BON RÉFLEXE !

Avec le lancement de la campagne 2016-2017, le **SNETAA-FO** met ses spécialistes à votre service pour que votre projet ait toutes les chances d'aboutir !

Les commissaires paritaires académiques du **SNETAA-FO**, présents partout sur le territoire, et les commissaires nationaux, sont à **votre disposition** au téléphone, par mail ou lors des réunions organisées près de chez vous.

Les règles de participation au mouvement interacadémique ou aux mouvements spécifiques ne sont pas toujours évidentes à comprendre ; il y a parfois aussi des stratégies à élaborer, des pièges à éviter, des circonstances à prendre en compte : tout cela, le **SNETAA-FO**, avec son expertise et son expérience, vous l'apporte.

Alors, construisez votre projet d'affectation avec le **SNETAA-FO** ! N'hésitez pas à consulter l' « AP spécial mutations » sur notre site.

SEGPA, LA NOUVELLE

CIRCULAIRE

La nouvelle circulaire (n° 2015-176 du 28-10-2015) est applicable à cette rentrée scolaire :

- principe de la pré-orientation en 6^{ème} SEGPA trop souvent bafoué ;
- disparition en nombre de capacités d'accueil pour ces élèves à besoins éducatifs particuliers, ces élèves fragiles, mais ne relevant pas du *champ du handicap*. Ces élèves, comme le rappelle la circulaire, doivent pou-

voir «[...] bénéficier pleinement des enseignements adaptés dès les premières années du collège » ; « Il est souhaitable, pour les élèves concernés, que l'entrée en Segpa s'effectue à la fin du cycle de consolidation (classe de sixième) ou au début du cycle des approfondissements (classe de cinquième). »

Le **SNETAA-FO** revendique le respect d'un nombre maximum de 16 élèves accueillis dans ces classes et la limitation à 8 élèves dans les ateliers en découverte professionnelle.

INDEMNITÉS DE

SUJÉTION

Vous n'êtes pas sans le savoir, le **SNETAA-FO** a toujours dénoncé et combattu le CCF, et d'autant plus le « tout-CCF », qui dévalorise les diplômes et dégrade les conditions de travail des enseignants.

Cependant, le **SNETAA-FO** s'est battu pour une juste rétribution de la surcharge de travail que représente ce mode d'évaluation au travers de l'indemnité CCF. Or, le **décret n°2015-476 du 27 avril 2015** a remplacé cette dernière par une indemnité de sujétion allouée aux enseignants qui exercent un minimum de 6 heures en classe de première et de terminale Bac Pro ou de CAP. Si l'ensemble des syndicats se gargarise et s'arroge la paternité de cette « avancée », le **SNETAA-FO** déplore que bon nombre de collègues soient désormais exclus de cette indemnité alors même qu'ils continuent de subir le CCF. Un **arrêté** l'a fixée à 400 euros depuis cette rentrée 2016. Son paiement est mensualisé et apparaît dans une nou-

velle ligne sur le bulletin de salaire : « ISS Voie pro ».

Si vous êtes dans ce cas, vérifiez que cette ligne est figure bien dans votre bulletin. Si ce n'est pas le cas, vous devez en aviser votre chef d'établissement au plus vite afin qu'il-elle fasse le nécessaire.

PASS EDUCATION

Le Pass Éducation, lancé en 2009, a été renouvelé pour la période 2016-2018. Il est disponible dans vos établissements depuis mars 2016.

Cette carte permet à tous les enseignants en activité d'accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et monuments nationaux.

Le Pass ouvre droit, dans certains espaces culturels (musées privés, librairies...), à des réductions. Le Ministère de l'Éducation nationale vient enfin d'annoncer l'extension de ce dispositif, à partir de janvier 2017, à tous les personnels des EPLE, dont les non-enseignants.

Si vous ne possédez pas déjà ce Pass Éducation, n'hésitez pas ! Adressez-vous au secrétariat de votre établissement et demandez-le ! Le **SNETAA-FO** se félicite de ce dispositif qui permet aux personnels de s'ouvrir davantage à la culture et d'enrichir leurs pratiques pédagogiques.

JOYEUSES FÊTES !

Le **SNETAA-FO** vous souhaite de bonnes vacances bien méritées ainsi que de belles fêtes de fin d'année !

Retrouvez toutes nos parutions (AP, EP, lettres et tracts) sur le site : www.snetaa.org

CONTACTEZ-NOUS !

01 53 58 00 30

www.snetaa.org

 Snetaa National

24 rue d'Aumale, 75009 Paris

